

Servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description servitude	Acte	Reference	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Oule : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable PUITTS DU FAYSSE situé à REMUZAT	Arrêté préfectoral	3155	20000615
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable d'Espinasse 2 La Combe situé à REMUZAT	Arrêté préfectoral	04-0511	20040206
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage ESPINASSE 1 situé à REMUZAT	Arrêté préfectoral	3212	20000616
PM1	DDT de la Drôme - SATR	PPRN Prévisibles à Rémuzat	Arrêté préfectoral	05-2762	2005-06-27
PM2	Dreal Auvergne Rhône Alpes	DECHARGE BOURGEAUD	Arrêté préfectoral	02-4921	20021004

Cette liste et le plan des servitudes d'utilité publiques associé ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme. Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude.

Des informations complémentaires sont publiées sur le géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>)